
Nombre de membres

en exercice: 15

Séance du jeudi 10 août 2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix août l'assemblée régulièrement convoquée le 03 août 2023, s'est réunie sous la présidence de Frédéric MAAS.

Présents : 9

Votants: 13

Sont présents: Frédéric MAAS, Jean-Paul BATTEREAU, Mohamed NEBBACHE, Corinne MAAS, Micheline CHANOINAT, Aurélie GRIS, Christophe GRIS, Danielle LEVEAUX, Francis LEVEAUX

Représentés: Anne-Laure GARCIA par Aurélie GRIS Evelyne MOUGENOT par Danielle LEVEAUX Yoann PELISSON par Micheline CHANOINAT Justine ZAMOZIK par Corinne MAAS

Absents: Christian BELGARDT, Christopher ROCHE

Secrétaire de séance: Corinne MAAS

Approbation du procès-verbal de la précédente réunion

Monsieur le Maire rappelle que le procès-verbal de la séance du 09 juin 2023 a été adressé le 13 juin 2023 par mail à tous les membres du conseil municipal.

Aucune observation n'ayant été formulée, Monsieur le Maire soumet le Procès-verbal à l'approbation de l'assemblée qui l'adopte à l'unanimité, puis signé par le Maire et le secrétaire.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, le quorum est atteint.

Il est procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal.

Le conseil municipal a désigné Corinne MAAS, pour remplir les fonctions de secrétaire.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

1. Changement de locataire au 3 cour des Prés
2. Numérotation des parcelles issues des divisions
3. Remplacement d'un délégué titulaire représentant la commune au comité de territoire du SDESM (Syndicat départemental des Energies de Seine et Marne)
4. Affaires diverses

Objet: Changement de locataire - 3 cour des Prés - DE 2023 027

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite au départ de Madame SORIA Marion, le logement situé 3 cour des Prés sera vacant le 31 août 2023.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la proposition de Monsieur le Maire acceptée, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- de louer ledit logement à Monsieur GRADEPOT Jérémy à compter du 1er septembre 2023
- Fixe le montant du loyer à 630 € par mois, (six cent trente) révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers, publié par l'INSEE ; précisant que les charges suivantes : eau, électricité sont à la charge du locataire,
- La redevance des ordures ménagères redevable en fin d'année, sera versée à la commune par le locataire,
- Décide de fixer à 630 € le montant de la caution, soit l'équivalent d'un mois de loyer

Autorise Monsieur le Maire à effectuer l'état des lieux et à signer le contrat de location avec les intéressés et tous documents s'y rapportant.

Résultat du scrutin	<u>Ont voté pour :</u> Frédéric MAAS, Jean-Paul BATTEREAU, Mohamed NEBBACHE, Corinne MAAS, Micheline CHANOINAT, Aurélie GRIS, Christophe GRIS, Danielle LEVEAUX, Francis LEVEAUX <u>Pouvoir :</u> Anne-Laure GARCIA par Aurélie GRIS Evelyne MOUGENOT par Danielle LEVEAUX Yoann PELISSON par Micheline CHANOINAT Justine ZAMOZIK par Corinne MAAS <u>Ont voté contre :</u> 0 <u>Se sont abstenus :</u> 0
Teneur des discussions	Ce point n'a pas donné lieu à discussion

Objet: Numérotation des parcelles issues des divisions - DE 2023 028

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et numéros des nouvelles parcelles issues des divisions.

La dénomination et numérotation des voies communales, et principalement à caractère de rue, est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Les numérotations issues des dernières divisions sont présentés au conseil municipal.

ZD 0133 – 329 m ²	portera le N°	6 chemin de Saint Jean
ZC 0174 – 185 m ² (lot A)	portera le N°	2 Ter route de Mary Prolongée
ZC 0175 – 211 m ² (lot B)	portera le N°	2 Bis route de Mary Prolongée
ZC 0171 – 476 m ²	portera le N°	31 Bis route de Mary

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Valide les numérotations ci-dessus.

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du scrutin	<u>Ont voté pour :</u> Frédéric MAAS, Jean-Paul BATTEREAU, Mohamed NEBBACHE, Corinne MAAS, Micheline CHANOINAT, Aurélie GRIS, Christophe GRIS, Danielle LEVEAUX, Francis LEVEAUX <u>Pouvoir :</u> Anne-Laure GARCIA par Aurélie GRIS Evelyne MOUGENOT par Danielle LEVEAUX Yoann PELISSON par Micheline CHANOINAT Justine ZAMOZIK par Corinne MAAS <u>Ont voté contre :</u> 0 <u>Se sont abstenus :</u> 0
Teneur des discussions	Ce point n'a pas donné lieu à discussion

Objet: Remplacement d'un délégué titulaire représentant la commune au comité de territoire du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) - DE 2023 029

Madame Zamozik Justine délégué titulaire au comité de territoire du SDESM par délibération N° 2020-012 du 5 juillet 2020, n'est plus disponible pour assurer ses fonctions de déléguée.

Monsieur le Maire propose d'élire un nouveau conseiller,

Monsieur BATTEREAU Jean-Paul propose sa candidature,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

. ELIT comme délégué titulaire en remplacement de Madame Zamozik ;

Monsieur BATTEREAU Jean-Paul
18 résidence Champ Brillé 77440 ISLES LES MELDEUSES

Résultat du scrutin	<u>Ont voté pour :</u> Frédéric MAAS, Jean-Paul BATTEREAU, Mohamed NEBBACHE, Corinne MAAS, Micheline CHANOINAT, Aurélie GRIS, Christophe GRIS, Danielle LEVEAUX, Francis LEVEAUX <u>Pouvoir :</u> Anne-Laure GARCIA par Aurélie GRIS Evelyne MOUGENOT par Danielle LEVEAUX Yoann PELISSON par Micheline CHANOINAT Justine ZAMOZIK par Corinne MAAS <u>Ont voté contre :</u> 0 <u>Se sont abstenus :</u> 0
Teneur des discussions	Ce point n'a pas donné lieu à discussion

Affaires diverses :

Afin de réduire les incidents dû à la vitesse, Monsieur le Maire propose de prendre un arrêté pour instaurer un 30 km/h Chemin rural n°2 de Mary-sur-Marne à Armentières-en-Brie. (Entre les Sablières Capoulade & Domaine du Vignois) L'ensemble du conseil est favorable.

Informe, que suite à la convention de travaux d'éclairage extérieur signée avec le SDESM (Syndicat Départemental des Energie de Seine et Marne) en décembre 2022, le programme pluriannuel 2023 va commencer (remplacement des luminaires « lampes 150W SHP par lampes 50W LED »). Un devis supplémentaire va être demandé et étudié pour l'installation de luminaire avec détection de piéton au niveau des passages protégés.

Qu'un arrêt de bus « provisoire » a été installé à la Briqueterie. Le définitif est en attente des dossiers de demandes de subventions.

Qu'un diagnostic énergétique obligatoire est prévu le 12 septembre pour tous les appartements communaux locatifs.

Qu'une réunion publique concernant le PLU (Plan Local d'Urbanisme) est prévue le mercredi 27 septembre à la salle des Fêtes, route de Trilport.

Signale que le nombre d'enfants à l'école a augmenté et propose d'attribuer 100 € supplémentaires pour l'achat des tickets de manège de la fête foraine. L'ensemble du conseil est favorable

Madame Leveaux, signale que l'on constate un dysfonctionnement des cloches depuis quelque temps. Monsieur le Maire répond qu'il va prévoir une reprogrammation.

La séance s'est clôturée à 21h15

Le présent Procès-Verbal est adopté à l'unanimité en date du

Le Maire, Frédéric MAAS



Le secrétaire, Corinne MAAS